

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension de Notre-Seigneur, le 30 janvier 2017.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension de Notre-Seigneur, tenue le 30 janvier 2017 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent :

M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Signification de l'avis de convocation;
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Adjudication de contrat – Remplacement du toit de la caserne incendie et du garage municipal;
- 5.0 Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt no : 2016-428;
- 6.0 Réorganisation département des loisirs;
- 7.0 Affaires nouvelles:
 - 7.01
 - 7.02
 - 7.03
- 8.0 Période de questions des citoyens;
- 9.0 Levée de la séance spéciale.

Mot de
bienvenue

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

Signification de l'avis de convocation

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

R. 2017-020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

De laisser ouvert ledit item "Affaires nouvelles".

Adoptée

Adjudication de contrat – Remplacement du toit de la caserne incendie et du garage municipal

ADJUDICATION DE CONTRAT – REMPLACEMENT DU TOIT DE LA CASERNE INCENDIE ET DU GARAGE MUNICIPAL

R. 2017-021

ADJUDICATION DE CONTRAT – REMPLACEMENT DU TOIT DE LA CASERNE INCENDIE ET DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de remplacement du toit de la caserne incendie et du garage municipal;

ATTENDU le dépôt des soumissions et que les résultats sont les suivants:

	<i>Montant taxes en sus</i>
1. Isofor inc.	69 204.37 \$
2. Construction M.G. inc.	75 421.25 \$
3. Construction Martin Rousseau inc.	94 700.00 \$
4. Construction Unibec inc.	99 891.28 \$
5. Construction A. Ouellet (9016-8436 Québec inc.)	100 369.65 \$
6. Construction Guy Bonneau inc.	102 519.68 \$
7. Céxico	114 695.96 \$

ATTENDU que trois (3) des sept (7) soumissionnaires dont les deux (2) plus bas au niveau des prix, ont déposés leur soumission en respectant les exigences relatives au formulaire de soumission, au cautionnement de soumission, à la résolution de compagnie à la lettre d'engagement, à la déclaration du soumissionnaire, à l'attestation du Ministère du Revenu du Québec, aux licences requises tel que mentionné dans le rapport de la Firme Unigec N/Réf: AY203;

ATTENDU que le consultant de la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur M. Pierre Morin, ingénieur de Unigec recommande au conseil le plus bas soumissionnaire conforme;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la présente constitue l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de remplacement du toit de la caserne incendie et du garage municipal à Isofor inc, pour le montant de 69 204.37 \$, taxes en sus.

Que la présente autorise le directeur-général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tout document pour donner effet à la présente si nécessaire.

Adoptée

Dépôt du
certificat relatif
à la procédure
d'enregistre-
ment pour le
règlement
d'emprunt
no : 2016-428

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO : 2016-428**

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt du certificat relatant les résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement N° 2016-428. Ledit règlement a pour objet de décréter une dépense de 889 132 \$ pour la réalisation des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et de chaussée de la 1^{ière} Rue (Segment 8) entre la 3^{ième} et la 4^{ième} Avenue Ouest ainsi que la 5^{ième} Avenue Est.

NORMAND DESGAGNÉ
Directeur général et secrétaire-trésorier

Réorganisation
département
des loisirs

RÉORGANISATION DÉPARTEMENT DES LOISIRS

R. 2017-022

RÉORGANISATION DÉPARTEMENT DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que la coordonnatrice aux loisirs, Mme Isabelle Larouche a été embauchée le 4 juin 2012;

CONSIDÉRANT la réorganisation du département des loisirs;

CONSIDÉRANT les années de service de Mme Isabelle Larouche à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur et Mme Larouche désirent mettre fin au lien d'emploi et régler à l'amiable la fin d'emploi;

CONSIDÉRANT que l'emploi de Mme Larouche prendra fin le 17 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du règlement à l'amiable, le directeur général et secrétaire-trésorier retirera du dossier de l'employée, la lettre disciplinaire adressée à Mme Larouche datée du 3 octobre 2016 étant donné qu'elle est sans fondement;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Normand Desgagné à signer l'entente de fin d'emploi.

Adoptée

Affaires
nouvelles

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté à cet item.

Période de
questions

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

Levée de
la séance
spéciale

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

R. 2017-023

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De lever la présente séance spéciale à 19h50.

Adoptée

LOUIS OUELLET, maire

NORMAND DESGAGNÉ,
directeur général et secrétaire-trésorier